

Dossier de Presse

La prairie naturelle

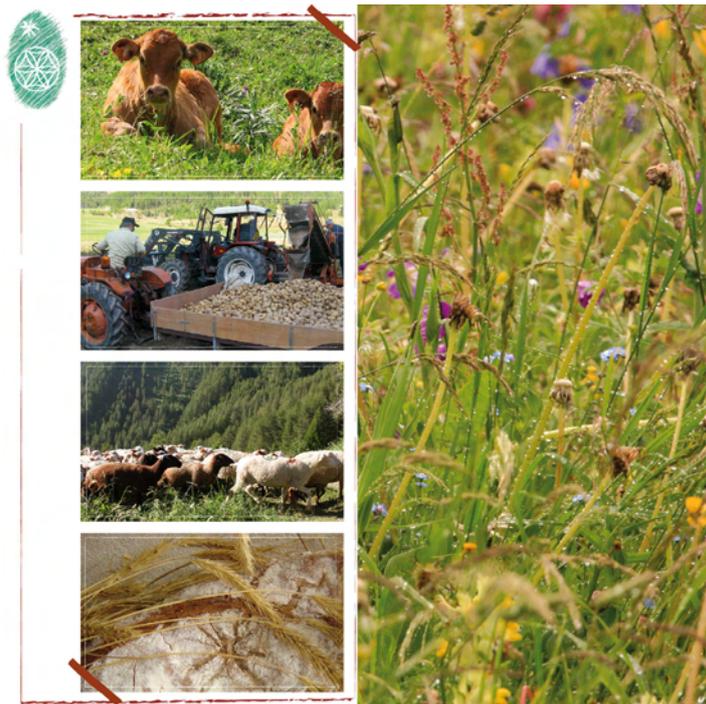
Les enjeux liés aux prairies fleuries
Concours des prairies fleuries / juin 2012

Parc naturel régional du Queyras
Parc national des Ecrins

Parc naturel régional du Queyras et Parc national des Ecrins

La réalisation de reportage(s) de fond commun(s) au Parc naturel régional du Queyras et au Parc national des Ecrins, dans le courant de l'été permet de parler d'une même voix, forte et unanime sur les enjeux de ces milieux riches en espèces, les difficultés que rencontrent les agriculteurs pour les préserver et ce qu'ils représentent à la fois pour les paysages, la biodiversité et pour les troupeaux et l'économie agricole.

Les 21 et 22 juin, un jury d'experts examinera les parcelles candidates au concours Prairies fleuries sur le territoire du Parc national des Ecrins. Les 25 et 26 juin, ce sera au tour du jury mis en place dans le Queyras d'examiner les parcelles candidates sur le territoire du parc naturel régional du Queyras.



Contacts presse

Parc naturel régional du Queyras : Lydia Bletterie
l.bletterie@pnr-queyras.fr / 04 92 45 49 74

Parc national des Ecrins : Claire Gondre
claire.gondre@ecrins-parcnational.fr / 04 92 40 20 12



Présentation.

Le territoire labellisé parc naturel régional

Le parc naturel régional du Queyras s'étend sur un territoire de 589 km². Il englobe 8 communes dans leur totalité, Abriès, Aiguilles, Arvieux, Ceillac, Château-Ville-Vieille, Molines en Queyras, Ristolas et Saint-Véran et deux pour leur partie non habitée, Eygliers et Guillestre.

Sa nouvelle Charte, «Pour un nouveau Parc», est renouvelée depuis 2010 et ce pour 12 ans.

5 missions

- La protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager, l'aménagement du territoire, le développement économique et social, l'accueil, l'éducation et l'information, l'expérimentation

Projet Agriculture sur le territoire du parc naturel régional du Queyras

La charte 2010-2022 du Parc naturel régional du Queyras, approuvée par arrêté ministériel le 2 juin 2010, comporte un chapitre agricole intitulé : « Une agriculture de haute montagne exemplaire, biologique, naturelle : produire les aliments de la vie ». Ce volet comporte un programme d'action pour renforcer l'agriculture, qui joue un rôle fondamental pour l'équilibre du territoire. Cela passe par la sauvegarde des prés de fauche, qui mobilise les partenaires agricoles comme la SAFER et la Chambre d'agriculture avec les agriculteurs et le Parc.

35 éleveurs pratiquent la fauche sur le territoire du parc naturel.

Promouvoir une agriculture de qualité en lien avec un territoire d'exception / Parc des Ecrins

Dans le projet de charte du Parc national des Écrins, différentes mesures visent à promouvoir une agriculture de qualité dans le massif. Le soutien à la vocation agricole des espaces, l'insertion des exploitations dans leur environnement, la promotion des produits locaux et des savoir-faire sont notamment mentionnés.

La gestion des alpages fait l'objet d'une orientation majeure. L'accent est également marqué en faveur **du maintien de la fauche des prairies naturelles.**

Le maintien des prairies naturelles fauchées a pour finalité la préservation de la biodiversité (habitats / espèces d'intérêt communautaire), mais aussi le maintien de prairies fleuries à grande valeur paysagère. C'est également une alternative à l'achat de foin produit en dehors du territoire.

Dans un souci de solidarité à la fois écologique et économique, le parc national des Écrins se veut un territoire d'éligibilité prioritaire pour les dispositifs nationaux, régionaux et européens d'aide contractuelle à l'agriculture.

Les actions y contribuant relèvent de domaines variés, parmi lesquels :

- l'amélioration des accès aux parcelles fauchées pour les machines agricoles, en concertation avec les gestionnaires des voiries concernées ;
- la mise en place de mesures agro-environnementales ;
- la valorisation des productions agroalimentaires locales susceptibles de compenser tout ou partie du surcoût lié au maintien de la fauche en relief difficile ;
- la communication sur les retombées économiques générées par l'entretien des prairies de fauche, contribuant par ailleurs à la qualité paysagère et à l'attractivité touristique des vallées ;
- le conseil aux agriculteurs, afin notamment d'améliorer leur production - et, de fait, l'intérêt à faucher - tout en préservant l'équilibre agro-écologique des prairies.



Le concours prairies fleuries

Troisième édition du concours agricole national des prairies fleuries : le concours s'ancre dans le paysage de l'agri-environnement

En 2012, le concours d'excellence agri-écologique concerne 250 exploitations agricoles, réparties dans les territoires des 23 parcs naturels régionaux et des 5 parcs nationaux français participants. Ainsi, près de 750 exploitations, représentatives de la diversité des prairies permanentes françaises, ont été impliquées depuis son lancement.

L'ouverture européenne est amorcée : trois parcs (italien, belge et suisse) frontaliers et en jumelage avec trois parcs français réalisent le concours sur leur territoire. Plusieurs parcs européens assistent comme observateurs à des jurys locaux.

Cette réussite est due au soutien, au niveau national ou local, de près de 250 partenaires : Ministères de l'Agriculture et du Développement durable, organisations professionnelles agricoles, laboratoires de recherche, collectivités territoriales, associations naturalistes, syndicats agricoles, services de l'État, établissements publics, entreprises, lycées agricoles, organismes de formation, offices de tourisme...

Lancé pour sa première édition au Salon international de l'agriculture en février 2010, le concours national d'excellence agri-écologique "prairies fleuries" est organisé par les Parcs naturels régionaux et les Parcs nationaux de France, avec les Chambres d'agriculture, les syndicats d'AOC fromagères, les syndicats d'apiculture et des associations de gestion et de protection de la nature, avec le soutien de l'État et des sociétés GRTgaz, RTE, Lyonnaise des Eaux et l'Office Nationale de la Chasse et de la Faune.

Des prix récompensent les agriculteurs qui relèvent le défi du maintien de la richesse en espèces de leurs prairies de fauche ou de pâture. Ce concours implique plusieurs centaines d'exploitations agricoles, dans les territoires de Parcs participant. Pour apprécier les qualités de la prairie, le concours se fonde sur des critères scientifiques et appropriables par tous : présence de fleurs facilement reconnaissables, indicatrices d'un bon équilibre agri-écologique.

Le concours entend montrer que production et biodiversité peuvent se rejoindre. Il récompense le meilleur équilibre agri-écologique, décliné en qualités agronomiques, environnementales et paysagères, ou encore en qualité gustative des produits de l'élevage et de l'apiculture. Il crée du dialogue entre acteurs des territoires et permet de communiquer sur l'intérêt du maintien des prairies naturelles en France.

Cette manifestation permet également de promouvoir la mesure agrienvironnementale "prairies fleuries", qui concerne près de 600 exploitations agricoles en France. L'engagement de l'éleveur, basé sur une obligation de résultats, est respecté si l'on observe, au sein de listes, un minimum de quatre plantes choisies pour leur intérêt agronomique, écologique, mellifère et fromager. Les résultats sont faciles à mesurer par les agriculteurs eux-mêmes.

www.prairiesfleuries.fr



Parc national des Ecrins

Communiqué de presse / juin 2012

Dans le Parc national des Écrins, la troisième édition du concours qui récompense les prairies possédant les meilleures valeurs agri-écologiques se déroulera sur les communes d'Orcières, Champoléon et Saint Jean-Saint Nicolas. Ce sont donc les agriculteurs qui exploitent des parcelles dans ces trois communes qui sont invités à y participer. Le jury se réunira les 21 et 22 juin pour désigner la parcelle qui représentera les Écrins au concours national.

Le Parc national des Écrins accueille le concours des prairies fleuries pour la 3ème année consécutive. Après la haute-Romanche (La Grave et Villar d'Arène) puis les alentours du col d'Ornon situés sur le versant isérois du Parc national, c'est le haut-Champsaur qui accueille le concours cette année. Des prairies de fauche dans des paysages de versants composés de terrasses et murets, chemins et clapiers, aux bocages composés de haies de mélèzes en passant par les prairies de fond de vallée escarpée... le jury trouvera une diversité de prairies intéressante pour cette nouvelle édition du concours prairies fleuries.

A cette diversité de paysages s'ajoute une diversité de productions (agneaux, fromages chèvres et vaches...) avec des motivations et des préoccupations différentes pour chaque éleveur.

Une nouveauté : cette année, l'un des membres du jury est un chercheur qui étudie les liens entre le terroir et le goût des produits qui en sont issus.

Un dizaine de parcelles sont inscrites à ce jour pour le concours dans le haut-Champsaur.

Pour en savoir plus :

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actus/51-patrimoine/1015-les-prairies-fleuries-du-haut-champsaur-pour-le-concours-2012.html>

A voir aussi, l'article sur la première édition du concours en 2010 en haute-romanche

<http://www.les-ecrins-parc-national.fr/actus/50/548-deux-prairies-au-concours-national.html>



DR - Michel Francou/Parc national des Écrins



Contact presse : Claire Gondre
Tél : +33 (0)4 92 40 20 12
Fax : +33 (0)4 92 52 38 34
claire.gondre@ecrins-parcnational.fr

Parc national des Ecrins
Domaine de Charance - 05000 GAP



Parc naturel régional du Queyras

Communiqué de presse / juin 2012

Pour la seconde année consécutive, le Parc naturel régional du Queyras relaie sur son territoire le concours national agricole d'excellence agri-écologique **prairies fleuries**. En effet, suite à l'intérêt suscité par le concours 2011, à la fois parmi les agriculteurs participant et parmi les experts du jury, ravis d'avoir partagé leurs regards sur la valeur des prairies de fauche, c'est tout naturellement que l'expérience se renouveau en 2012.

Pour le Parc naturel régional du Queyras qui organise l'opération avec la Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes, le concours est un formidable outil d'accompagnement aux actions de préservation des prairies de fauche, particulièrement menacées dans le Queyras par la déprise agricole. Cette année encore, c'est tout le territoire qui est ouvert au concours, dans la catégorie prairies de fauche.

Une nouveauté à noter : la priorité sera donnée aux agriculteurs ayant souscrit la nouvelle Mesure agri-environnementale, connue sous l'acronyme MAEt, proposée cette année, dite prairies fleuries. Le principe de cette mesure repose, comme pour le concours, sur un engagement de résultat en garantissant la présence d'une flore indicatrice du bon équilibre agri-écologique de la parcelle.

Côté terrain, une dizaine de parcelles seront examinées par le jury les 25 et 26 juin prochain sur le territoire du parc naturel. Le chiffre se rapproche de celui de l'année dernière.



DR - Lydia Bletterie
Prairie fleurie sur la commune d'Arvieux



Contact presse : Lydia Bletterie

Tél : +33 (0)4 92 45 49 74 -

Fax : +33 (0)4 92 45 27 20

lbleterie@pnr-queyras.fr

Parc naturel régional du Queyras
La Ville - 05 350 ARVIEUX



Fédération des parcs naturels régionaux de France et à la Fédération des Parcs nationaux de France.
COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 30 mai 2011

**Second concours agricole national des Prairies fleuries
dans les parcs naturels régionaux et les parcs nationaux français :
«Partager les regards sur les prairies naturelles et l'agriculture»**

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France et Parcs nationaux de France lancent la seconde édition du « concours agricole national Prairies fleuries ».

Le principe du concours Prairies fleuries est simple et fédérateur : il récompense le meilleur équilibre entre valeurs agricole et écologique obtenu par les agriculteurs sur les prairies, pelouses ou landes engagés dans le concours. Les prairies de fauche et les pâturages riches en espèces sont ainsi mis à l'honneur, ainsi que les nombreux produits d'élevages.

Cette année, 300 exploitations agricoles, localisées dans un des 26 Parcs participants - 22 parcs naturels régionaux et 4 parcs nationaux présentent des parcelles de "Prairies fleuries" au concours.

Le concours national est basé sur la tenue de concours locaux sur les territoires des parcs. Entre avril et septembre, les jurys, composés d'experts agronomes, écologues et apicoles, visitent les parcelles en présence de l'exploitant. Pour apprécier les qualités de chaque prairie, le jury s'appuie sur un critère scientifique, appropriable par tous : la présence de fleurs indicatrices facilement reconnaissables, choisies pour leur intérêt agronomique, écologique et mellifère, qui attestent d'un bon équilibre agri-écologique.

Les lauréats recevront des récompenses permettant de reconnaître les services rendus par les prairies naturelles: qualité des fourrages, biodiversité, pollinisation, qualité de l'eau, régulation du climat..

Les Parcs naturels régionaux et nationaux candidats, l'actualité et le règlement du concours : www.prairiesfleuries.fr

Le Concours est organisé par : la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France • Parcs nationaux de France • L'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture • Le Syndicat National d'Apiculture • L'Union Nationale de l'Apiculture Française • La Fédération Nationale des AOC fromagères • La Ligue pour la Protection des Oiseaux • Fédération des Conservatoires Botaniques nationaux • Institut National de la Recherche Agronomique • La Fédération Europarc • SCOP-PELA - La Fédération des conservatoires d'espaces naturels

Avec le soutien, au niveau national : du Ministère de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire • du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable, des Transports et du Logement • de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage • GRTgaz • RTE • La Lyonnaise des Eaux.

Plus de 200 structures locales apportent par ailleurs leur soutien à un ou plusieurs concours locaux : collectivités territoriales, établissements publics, services de l'Etat, associations de protection de la nature, organisations professionnelles agricoles, syndicats de produits agricoles, offices de tourisme..

Contacts presse

PNR de France / Géraldine Falek, tel. 06 30 71 34 58 - Courriel : gefalek@yahoo.fr

PNF / Stephan Corporon, tel. 04 67 41 82 13,



COMMUNIQUE DE PRESSE

Communiqué de presse du 23 juin 2012

Communiqué du Parc naturel régional du Queyras du 24 juin 2011 Concours des prairies fleuries, Journée dédiée au patrimoine naturel du Queyras

Le concours national des prairies fleuries s'est déroulé sur le territoire du parc naturel régional du Queyras, jeudi 23 juin 2011. Huit parcelles ont été visitées par le jury composé d'experts et un lauréat a été désigné à l'issue de cette journée. L'annonce de ce lauréat sera faite à l'occasion de la Fête des fleurs à Abriès le 14 juillet.

Henri Hubert, Président du jury, a indiqué que « toutes les parcelles ont leur intérêt propre. Ce que l'on peut retenir, c'est qu'au niveau national, rares sont celles qui recensent une telle diversité ».

Le jury avait la lourde tâche de déterminer quelle prairie présentait l'interaction des critères de qualité fourragère, de qualité écologique du milieu mesurée en fonction des présences d'une certaine faune et flore mais également en fonction de l'environnement entourant la prairie. Enfin, la qualité mellifère rentrait également en ligne de compte.

Ainsi, Lionel Bunge, botaniste à Promonature, Thomas Sanz, botaniste au CBNA, Jacques Bordet, apiculteur à Névache, Jean-Luc Oussy pour la Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes, Dominique Gauthier pour le Laboratoire vétérinaire des Hautes-Alpes et Michel Blanchet, membre du Conseil scientifique du Parc naturel régional du Queyras ont discuté, débattu pour, au fil de la journée, comprendre que le choix sera difficile. Pour ce jury, « la comparaison n'est pas possible ; elles sont toutes tellement différentes ». Entre 32 et 52 espèces de fleurs ont été recensées grâce à un procédé simple, celui de créer une diagonale de 30 mètres de long et de 3 m de large dans la prairie, qui a été observée par l'ensemble du jury : combien de fleurs, quelles graminées, quels arbres et quels lieux potentiels de vie pour les insectes, autant de questions débattues du matin au soir et ce malgré la météo peut clémente.

Une finalité d'abord locale puis nationale.

Le lauréat de ce concours sera dévoilé au public lors de la Fête des fleurs qui se déroulera à Abriès le 14 juillet 2011. Il gagnera ainsi une place au concours national et permettra ainsi à tout un territoire de présenter la qualité de la terre et du respect qui lui est accordé par ceux qui l'entretiennent.

La finalité de ce concours est de reconnaître ces milieux exceptionnels et patrimoniaux au niveau local puis national. De reconnaître ensuite ce métier d'agriculteur qui fait vivre ces prairies naturelles. Et enfin, en trame de fond, mettre le doigt sur un sujet au combien épineux de la déprise agricole, de ces professionnels qui partent en retraite et qui ne trouvent pas reprenneur. En fin de journée, une question est restée sans réponse : Qui pour demain ?

Les participants :

Véronique AUDIER-MERLE à Abriès, Christian BLANC à Arvieux,

Francis BLANC-DEBRUNE à Molines en Queyras,

Michel FAURE à Arvieux,

François HUMBERT à Château Ville-Vieille, lauréat de l'édition 2011

Michel et René IMBERT à Saint-Véran,

Bernard MEISSIMILLY à Arvieux,

Franck RANDU à Château Ville-Vieille.



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le concours des Prairies fleuries dans le Parc national des Écrins, en 2011 et 2012

Juin 2011 en Valbonnais

C'est sous la pluie et un ciel couvert que le concours agricole national des prairies fleuries, cuvée 2011, a eu lieu en Valbonnais-Oisans, ce mercredi 8 juin 2011.

Six agriculteurs présentaient six parcelles dans la catégorie « prairie de fauche maigre ». Ils ont reçu la visite des membres du jury composé d'un expert en agronomie/fourrage, d'un expert en botanique et d'un expert en apiculture et faune sauvage.

Présidé par Alain Haret, agriculteur et membre du conseil d'administration du Parc national, le jury a parcouru les 6 parcelles pour évaluer les propriétés écologique et agricole de chacune d'entre elles, le but étant de trouver leur meilleur équilibre entre les deux. A la fin de chaque visite, en présence de l'agriculteur, une restitution des données recueillies était réalisée. A la fin de la journée, le jury a délibéré et donné une note pour chaque parcelle.

Pour cette année, il n'a pas réussi à déterminer le vainqueur : ce sont deux ex-aequo qui ont été désignés pour représenter les Écrins devant le jury national : deux agriculteurs gérant deux parcelles de manière différente et qui obtiennent un excellent équilibre agri-écologique.

Les lauréats du concours sont donc Gérard Félix, avec une parcelle située dans la combe de Vaunoire (commune de Lavaldens) et Pierre Salvi (GAEC du Taillefer) avec une parcelle située au niveau du col d'Ornon (commune de Chantelouve).

Les autres participants du concours étaient les suivants :

Pierre Poncet qui a présenté une parcelle au lieu dit Le Pay à Lavaldens, Nicole Bernard-Brunet qui a proposé une parcelle au lieu dit les Verneys à Valbonnais, Henri Darnon avec une parcelle à la Chapelle en Valjouffrey et Aimé Baret (GAEC de l'Enverset) pour une parcelle au lieu-dit les Doras sur la commune du Périer.

La remise des prix a eu lieu dans le courant de l'été 2011.

1er juillet 2010 en haute-Romanche

Campanules, sainfoins, sauges, centaurées... Fleuries ou non, les différentes espèces recensées par les experts du jury comptent pour le classement final du concours agricole national des prairies fleuries.

Dans les adrets de la Grave et Villar d'Arène, ce jeudi 1er juillet, un petit groupe d'un genre très particulier a visité dix parcelles fleuries sous le regard des glaciers de la Meije.

Ecologue, botaniste, spécialiste des espèces mellifères (celles prisées par les abeilles), représentant de l'État et des chambres d'agriculture des Hautes-Alpes et de l'Isère : les membres du jury local des prairies fleuries n'ont pas chômé. En présence de l'agriculteur, dont les modes d'exploitations comptent aussi pour le classement final, ils ont expertisé chaque parcelle candidate en recensant les espèces présentes et en les classant dans différentes catégories.

Objectif du jour, distinguer la parcelle présentant le meilleur équilibre entre les qualités écologiques (diversité), fourragères (présence de légumineuses et graminées notamment) et mellifères. L'une n'excluant pas l'autre, bien au contraire.

Fin de matinée, à Valfroide, 1925 mètres d'altitude. La prairie de Jean-Michel Juge est éblouissante de couleurs. En peu de temps, les experts comptabilisent 62 espèces végétales différentes... et ils sont à peu près certains d'en avoir oublié quelques unes. Une telle diversité fera l'unanimité. Cette prairie représentera les Écrins au concours national avec l'une des parcelles de Marie-Cécile Faure, située au col du Lautaret qui s'est distinguée pour l'originalité des espèces présentes... conjuguée à une bonne qualité fourragère.

C'est le maintien de la fauche qui favorise cette diversité : les botanistes, écologues et techniciens agricoles ne cessent de le répéter. Plusieurs éleveurs du canton font perdurer cette pratique contraignante... tout en sachant que l'achat du foin serait globalement plus «rentable». Les aides européennes et de l'État dans le cadre des mesures agri-environnementales «compensent» (et récompensent !) en partie ce travail utile bien au-delà de la seule activité agricole. Pour



autant, ici, tous les éleveurs achètent du foin «à l'extérieur» pour pouvoir nourrir leurs bêtes.

Après les campagnols..

Proposée par le Parc national des Écrins pour ce concours national, la participation des paysans de la haute-Romanche est d'autant plus louable qu'ils subissent depuis plusieurs années de virulentes attaques de campagnols. Quand elles sont labourées par les rongeurs, les parcelles ne produisent plus. Ici, pas un éleveur n'y a échappé. Certains ont dû acheter la totalité de leurs stocks de fourrage.. Pourtant, la capacité de régénération des prairies naturelles s'avère impressionnante. Là où, voilà deux ans, le sol était totalement à nu, des stocks de graines enfouis dans la terre ont permis de retrouver une belle diversité.. Il y manque encore certaines légumineuses, comme le sainfoin, qui pourraient pourtant revenir également.

Le fenouil des Alpes qui pousse sur sa parcelle de Valfroide donne t-elle du goût aux fromages produits par Jean-Michel Juge ? Rien n'est moins sûr. Quand il viendra faucher au mois d'août, la qualité fourragère indéniable de ce foin aura considérablement baissé.. et il ne le donnera pas à manger à ses laitières. Questions de pratiques. On fauche toujours en commençant par le bas..

Continuer à faucher là ? Jean-Michel Juge «ne demande pas mieux» mais il se demande si, dans 15 ans, d'autres que lui continueront.. Déjà, bien des prairies de fauche ne sont plus fauchées et, au mieux, pâturées.

Ce concours national est l'occasion de reconnaître, faire connaître et valoriser ce travail aux yeux de tous, y compris des milieux agricoles nationaux et des décideurs des politiques agricoles. Aujourd'hui, dans des zones de montagne comme celles de la haute-Romanche, le maintien de la fauche est un idéal, mieux encore, c'est la diversité des pratiques agricoles qu'il est important de conserver.. Et pour cela, il faut des agriculteurs qui puissent en vivre.

Les résultats du concours «prairies fleuries» 2010 dans le Parc national des Écrins

1- Jean-Michel Juge pour sa prairie situé à 1925 mètres d'altitude à Valfroide (La Grave). Il est éleveur de chèvres et de vaches laitières et producteur de fromages. Le siège de son exploitation est à situé à Ventelon (La Grave).

2- Marie-Cécile Faure pour sa prairie située au Lautaret (alt 1950 m). Elle est productrice bovins-génisses et ovins-viande. Le siège de son exploitation est à Villar d'Arène.

Voici donc les deux éleveurs dont les prairies vont concourir au niveau national. A noter que les deux parcelles sont situées sur des sites Natura 2000 des Écrins.. ce qui ne constituait pas un critère dans la grille d'analyse du concours. Le jury a ensuite décerné un prix «local» pour la qualité et le nombre d'espèces mellifères à la prairie de Jean-Jacques Sionnet, éleveur ovins-viande aux Terrasses (La Grave) et à celle de Eric Ferrier, éleveur bovins-génisses au lieu dit «le coin» (La Grave).

Le jury a tenu compte, dans l'évaluation des prairies, des grandes différences de floraison suivant l'altitude ou l'exposition. Il a souhaité saluer la participation des éleveurs de Villar d'Arène à ce concours, compte tenu des pullulations de campagnols qui les pénalisent.

Ont également participé à ce concours :

- Daniel Bouillet, éleveur bovins-génisses aux Terrasses qui a présenté une parcelle sur les rivets (vallée de la Buffe)
- André Faure, éleveur bovins-génisses aux cours (villar) qui a présenté sa seule parcelle encore à ce jour épargnée par les campagnols.
- Michel Albert, éleveur bovins-génisses et ovins-viande à Villar d'arène qui a présenté une parcelle aux jouvencelles (Villar d'Arène).

La remise des prix a eu lieu en septembre lors de la Foire du Chazelet.

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actus/51-patrimoines/622-prairies-fleuries-primés-en-haute-romanche.html>

